



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 2
AU BUDGET PRINCIPAL 2013**

Réf. 2014-03 - feuillet 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 JANVIER 2014
A 19H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VIVANT, Milène BOURNAY, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Christophe GUITTON, François FOSSOUX.

Absents excusés : Bénédicte VIVANT (pouvoir Christophe GUITTON), François FOSSOUX (pouvoir Olivier VORMS)

Absent : Luc ROSSET

Secrétaire de séance : Ginette VIVANT

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 8 (pouvoirs C GUITTON et O. VORMS).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier un chapitre figurant au budget en raison d'un dépassement de crédit de 3811.92 euros au compte 6534 (cotisations sécurisées des élus non budgétées).

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée:

SECTION fonctionnement :

Chapitre 11

«charges à caractère général»

Art. 61523 : - 3812.00 euros

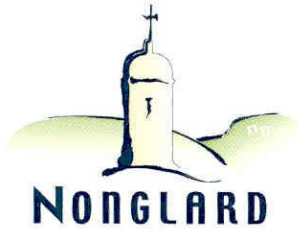
Chapitre 65

« autres charges de gestion courante »

Art. 6534 : + 3812.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 2
AU BUDGET PRINCIPAL 2013**

Réf.2014-03 -feuille 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JANVIER 2014
A 19H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUI TTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation :
11/01/2014

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 16/01/2014

Le Maire,
LABAZ Eric

